

# DOSSIER DE RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français âgé de 16 ans révolus doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, dans les trois mois qui suivent son seizième anniversaire.

Le recensement militaire en mairie permet à l'administration de convoquer le jeune pour la Journée Défense et Citoyenneté qu'il devra accomplir. Il déclenche également l'inscription automatique de l'intéressé sur les listes électorales dès ses 18 ans.

Cette démarche peut être réalisée par le jeune seul ou accompagné de son/ses parent(s). Son représentant légal peut également l'effectuer à sa place.

Les pièces et le formulaire de renseignements complété doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : [etatecivil@la-chapelle-st-luc.eu](mailto:etatecivil@la-chapelle-st-luc.eu). Un rendez-vous sera ensuite proposé pour la signature de l'attestation de recensement.

Si l'envoi par mail n'est pas possible, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du service État Civil de la mairie pour le dépôt des pièces et la signature de l'attestation, par téléphone au 03.25.71.34.34 ou en ligne sur le site internet de la Ville.

Un mois après la fin du trimestre au cours duquel le jeune a effectué son recensement, il pourra s'inscrire sur le site «Ma JDC» afin de recevoir en ligne sa convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté et suivre son dossier.

La convocation à la JDC intervient dans un délai de 10 à 13 mois après le recensement.

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Carte nationale d'identité ou passeport du jeune à recenser, en cours de validité
- Livret de famille (page des parents et de l'enfant à recenser)
- À défaut du livret de famille, copie intégrale de l'acte de naissance du jeune, datant de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (loyer, gaz, électricité...)
- Fiche de renseignements complétée

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## **PERSONNE À RECENSER :**

NOM: \_\_\_\_\_

PRÉNOMS: \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_

LIEU DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL: \_\_\_\_\_

DERNIER DIPLÔME OBTENU: \_\_\_\_\_

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSION: \_\_\_\_\_

NOMBRE DE FRÈRES ET SŒURS: \_\_\_\_\_

POUR LES BINATIONAUX, 2<sup>e</sup> NATIONALITÉ: \_\_\_\_\_

SITUATION DE HANDICAP OU MALADIE INVALIDANTE : oui  non

## **PARENTS :**

	PÈRE	MÈRE
NOM		
PRÉNOM		
NATIONALITÉ		
ADRESSE MAIL		

Le Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier (informatisé et papier) par le responsable du traitement, à savoir la commune de La Chapelle Saint-Luc, dans le but de réaliser toutes les opérations nécessaires au traitement et au suivi des demandes de recensement militaire. Ces données sont strictement réservées aux besoins des services de l'état civil. La base juridique du traitement est une obligation légale. Les informations seront conservées pendant 5 ans. Conformément au Règlement européen sur la protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données - CDG10, Rond point Winston Churchill, 10300 SAINTE-SAVINE ou [dpo@cdg10.fr](mailto:dpo@cdg10.fr) ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.